



S.D.P.M

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1^{er} SYNDICAT PROFESSIONNEL ET INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE
40 DELEGATIONS – 150 SECTIONS LOCALES
REVUE NATIONALE TIRAGE A 15 000 EX.

14 clos de la Haute Lande
33125 HOSTENS
☎ 0.826.81.68.93
☎ 05.24.84.12.27

president@sdpm.net

HOSTENS, le 9 juillet 2012.

COMMUNIQUE DE PRESSE

MARSEILLE : ARMEMENT EN TASER ET FLASH BALL – LE SDPM EST INSATISFAIT

Comme il l'a déjà exprimé à de multiples reprises, le SDPM réclame l'armement à feu obligatoire, pour tous les services de police municipale.

Cette nécessité vaut partout et à Marseille, peut-être plus qu'ailleurs, où l'on peut acheter une kalachnikov presque aussi facilement qu'un téléphone mobile.

Le SDPM rappelle qu'une patrouille de la Police Municipale de MARSEILLE a fait l'objet de tirs, vraisemblablement d'une arme 22 long rifle, mardi 10 avril 2012, à 18h30 dans le quartier des Oliviers. Deux impacts étaient venus se loger dans le pare-brise dont l'un au niveau du conducteur.

Le Maire de MARSEILLE est responsable de la sécurité publique sur sa commune : il doit donc développer sa police municipale, en termes d'effectif et faire évoluer sensiblement ses missions. Mais ceci ne peut être fait sans que les agents de police municipale aient les moyens de se protéger, de riposter et de dissuader.

Pour ce faire, la Police Municipale doit être équipée d'armes à feu, les flash-ball et les taser n'étant que des armes de défense intermédiaires, qui ne sont pas adaptées face aux délinquants de tous poils qui fleurissent dans la cité phocéenne.

L'armement de la police municipale implique nécessairement une évolution des mentalités, et un développement sensible de la formation, par la nomination de plusieurs moniteurs aux managements des armes.

Le SDPM rappelle qu'à MARSEILLE, comme ailleurs, il engagera, y compris au pénal, la responsabilité des Maires qui auront exposé au danger des policiers municipaux insuffisamment armés et qui auraient été blessés, ou pire, à cause de cette situation.

Le Président National,
Cédric MICHEL

Contact presse : ☎ 06.22.71.42.45 – ☎ 05.24.84.12.27 ☎ president@sdpm.net



WWW.SDPM.NET